

Publié le : 11 Octobre 2024 à 14:02

République Française

Département du Nord

Arrondissement
de CAMBRAI

ville de Cambrai



RA / 1511 / 2024 DGST / DM / 687 2024 T

Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de Mr le Commissaire Principal de Police,
Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,
Vu notre arrêté RA 241 / 100 relatif au rassemblement belle automobile

Vu la demande établie par Monsieur Jérôme Soirant, secrétaire de l'association Cambrésienne de la Belle Automobile par laquelle il nous informe qu'il souhaite compléter l'arrêté précité, pour le rassemblement du 27 octobre 2024.

Considérant qu'à cette occasion il convient de réglementer le stationnement des véhicules de toutes sortes

ARRÊTONS :

Article 1 : Afin de permettre aux participants de se stationner les jours de rassemblement, le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit aux autres véhicules :

Place Marcelin Berthelot
Parking de la Capitainerie

Le dimanche 27 octobre 2024

Article 2 : Une signalisation temporaire sera installée par les services techniques municipaux.

Article 3: M. le Directeur Général des Services, Mr le Commissaire Principal de Police, Mr le chef de la Police Municipale et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 10 octobre 2024

Publié le : 11 Octobre 2024 à 14:02

Par délégation du Maire,
Le conseiller Municipal Délégué
Jean Pierre Bavencoffe

